



**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

la réussite est en vous

SARL GARAGE BARTOLO / 5948052
08933580
N° Etude 2627058
Leslie Martinet

CONTRAT DE CREDIT

Date d'émission : 08/02/2024

Le contrat de crédit ne sera valablement conclu que si la signature de l'Emprunteur intervient dans le délai de 30 jours à compter de la date d'émission ci-dessus.

CONDITIONS PARTICULIERES

PRETEUR

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, Société Anonyme Coopérative de banque populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, ayant son siège social à 33-43 Av Georges Pompidou 31130 BALMA, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 560 801 300, N° ORIAS : 07 022 714.

Ci-après dénommée(s) la "Banque"

L'EMPRUNTEUR

La société SARL GARAGE BARTOLO dont le siège social est à Lieu Dit Les Buguelles Flaynac 46090 PRADINES représentée par :
M ARNAUD BARTOLO agissant en qualité de Représentant légal

Ci-après dénommé(e)s l' "Emprunteur"

OBJET DU FINANCEMENT

- Achat Matériel BANC DE PUISSANCE.

Banque Populaire Occitane, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro siren RCS TOULOUSE 560 801 300 Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou 31130 Balma. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).



PROGRAMME FINANCIER

L'Emprunteur déclare sincère le Plan de financement détaillé ci-dessous et ne pas avoir sollicité d'autres crédits pour le programme concerné que ceux figurant ci-après :

NATURE	MONTANT	DEVISE
Apport	1 418,25	EUR
Subventions	0,00	EUR
Crédit(s) BANQUE POPULAIRE OCCITANE sollicité(s)	69 000,00	EUR
TVA à récupérer	0,00	EUR
Montant du programme	70 418,25	EUR

CARACTERISTIQUES DU OU DES CREDITS

Nature du crédit	N° du crédit	Montant	Devise	Durée
Prêt Equipement Socama	08933580	69 000,00	EUR	60 mois

CARACTERISTIQUES DU CREDIT PROPOSE

Prêt Equipement Socama (N° 08933580) 69 000,00 EUR sur 60 mois

AMORTISSEMENT DU CREDIT

- Echéance(s) constante(s)
Durée : 60 échéances mensuelles
Taux fixe : 4,690 %
Montant de l'échéance sans assurance groupe : 1 321,09 EUR
Montant de l'échéance avec assurance groupe : 1 350,53 EUR

L'Emprunteur demande à la Banque que les échéances de ce prêt soient perçues sur le compte n° 15421937446.

COUT DU CREDIT

	Montant	Devise
Montant du crédit	69 000,00	EUR
Intérêts	8 540,40	EUR
Frais de dossier	345,00	EUR
Montant fond de garantie (SCM)	1 035,00	EUR
Frais de gestion (SCM)	1 725,00	EUR
Parts sociales (SCM)	38,25	EUR
COUT TOTAL*	80 683,65	EUR

* Le montant total dû par l'Emprunteur ne tient pas compte du coût de l'assurance emprunteur lorsque celle-ci est facultative, et qui est estimé à 1 766,40 EUR.

Le coût ci-dessus indiqué correspond à une utilisation totale et en une seule fois du montant du crédit.

Les frais payés à un tiers intervenant sont donnés à titre estimatif.

Dans le cas de prêt assorti d'une franchise d'amortissement et dans le cas de prêt débloqué par tranches successives, les intérêts seront calculés sur le montant des sommes débloquées. L'amortissement du capital sera calculé sur le capital initial du prêt sauf prêt à paliers.

Le tableau d'amortissement définitif complété des dates d'échéances sera remis à l'Emprunteur lors de la réalisation du prêt.

Taux effectif global (TEG)

Le taux effectif global s'élève à 6,461 %, soit un taux de 0,538 % par mois.

ASSURANCE(S)

ASSURANCE GROUPE

Assurance groupe Cnp Assurances Et Bpce Vie souscrite par M ARNAUD BARTOLO en couverture des risques Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité temporaire totale et Invalidité permanente à hauteur de 100,00 % (taux de cotisation : 0,512 % sur le capital initial).

Cette assurance est souscrite en couverture de :

- Prêt Equipement Socama (N° 08933580) : 69 000,00 EUR sur 60 mois

Garanties d'assurance selon les conditions stipulées au contrat d'assurance.

Les emprunteurs n'ayant pas souscrit à la Convention d'Assurance Groupe facultative de la Banque :

- soit parce qu'ils refusent d'être assurés
 - soit parce qu'ils proposent un contrat personnel
 - soit parce qu'ils ont souscrit une couverture partielle
- reconnaissent qu'ils ont sciemment demandé à ne pas adhérer ou à limiter leur adhésion à ladite Convention Groupe couvrant les garanties décrites dans une notice dont ils ont pris connaissance et que leur attention a été attirée par la Banque sur les conséquences de leur décision en cas de sinistre. Ils dispensent la banque de toute information complémentaire.

Le ou les assuré(s) s'engage(nt) à payer régulièrement les primes.

GARANTIE(S)

- Caution de la Socama Occitane à hauteur de 69 000,00 EUR régularisé(e) par la Banque.

Souscription à 25 part(s) sociale(s) de 1,53 EUR.

Fonds de garantie calculé au taux de 1.500 % du capital garanti.

La commission de frais de gestion, calculée au taux de 0,500 % l'an sur le capital initial garanti est prélevée avec les échéances.

Cette garantie est recueillie pour sûreté du ou des crédit(s) suivant(s) :

- **Prêt Equipement Socama (No 08933580)** : 69 000,00 EUR sur 60 mois garanti à hauteur de 69 000,00 EUR sur une durée de 60 mois

La commission de frais de gestion de la caution Socama est de 0,75% l'an sur le capital initial. 0,50% sont à la charge du client comme indiqué ci-dessus, 0.25% sont pris en charge par la Banque.

CLAUSE(S) PARTICULIERE(S) rattachée(s) au prêt N° 08933580

Tout versement du Crédit aura lieu en une ou plusieurs fois sur demande de l'Emprunteur et sur présentation d'un justificatif, pour un montant qui ne pourra être inférieur à dix (10) % du montant du Crédit et par tranche de 5000€ minimum. Sauf lorsque le capital restant dû au dernier déblocage est inférieur à cette somme.